

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Le Canada et l'UE ont terminé la vérification juridique de l'AECG; l'entrée en vigueur est prévue en 2017

Le 29 février, le Canada et l'UE ont annoncé la fin des vérifications juridiques de l'Accord économique et commercial global (AECG). Les négociations de l'AECG se sont conclues en septembre 2014, mais les deux parties travaillent depuis à parfaire l'accord, particulièrement le chapitre sur les investissements.

L'annonce du 29 février comprenait une décision visant à changer le controversé règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), qui avait initialement été inclus dans l'accord entre les deux parties. La nouvelle approche de protection des investissements comprend maintenant les mêmes éléments que la Commission avait élaborés à la fin de l'année dernière (novembre 2015) et présentés aux États-Unis dans le contexte de leurs négociations de libre-échange bilatérales (TTIP) plus tôt cette année.

En bref, avec le nouveau chapitre portant sur les investissements, le Canada et l'UE « s'orientent vers un tribunal de règlement des différends qui soit de nature permanente, transparente et institutionnalisée, révisent le processus de sélection des membres du tribunal qui traitera les plaintes des investisseurs, énoncent des engagements plus détaillés en matière d'éthique à l'intention de tous les membres du tribunal, et se mettent d'accord sur l'inclusion d'un système d'appel », ont affirmé la commissaire au Commerce de l'UE, Cecilia Malmström, et la ministre canadienne du Commerce international, Chrystia Freeland, lors de leur déclaration conjointe.

Cette modification au chapitre sur les investissements a été faite dans le cadre des vérifications juridiques afin d'éviter d'inciter les porte-parole en matière de commerce à exprimer leurs préoccupations face à la réouverture d'un chapitre qui faisait déjà l'objet d'un accord, a indiqué un représentant officiel de l'UE, ajoutant que le Canada soutient fermement la multilatéralisation de ce concept d'un *tribunal de règlement des différends*, que l'UE a aussi inclus dans son ALE avec le Vietnam.

La plupart des États membres de l'UE croient que l'AECG pourrait servir de modèle pour les futures négociations commerciales de l'UE, étant donné son ambition équilibrée relativement aux enjeux tels que les indications géographiques pour les produits agricoles et les marchés publics, pour lesquels le Canada a accepté d'ouvrir ses commandes publiques à l'échelle provinciale.

L'AECG révisé sera maintenant traduit dans les langues officielles de l'UE et soumis au Conseil et au Parlement de l'UE aux fins d'approbation. Une fois l'accord traduit, la Commission s'attend à ce que le Conseil de l'UE le ratifie en juin 2016, ce qui permettra à son Parlement de faire de même d'ici septembre ou octobre, après quoi l'accord pourrait être mis en œuvre de manière provisoire en 2017.

« Lorsque les États membres l'auront adopté, avec le consentement du Parlement européen, l'AECG pourra entrer en vigueur temporairement », a indiqué M^{me} Malmström la semaine dernière.

« Nous avons bon espoir que l'AECG sera signé en 2016 et qu'il entrera en vigueur en 2017 », ont affirmé M^{mes} Malmström et Freeland lors de leur déclaration conjointe.

Pas de « mixité »?

En ce qui concerne l'enjeu de la mixité – à savoir si l'accord doit aussi être ratifié par le Parlement national des États membres afin d'entrer en vigueur – M^{me} Malmström a mentionné qu'il incombera au Conseil de l'UE de décider si, au bout du compte, l'accord est mixte ou non.

Cependant, des sources près du Parlement de l'UE ont affirmé qu'aucun des États membres n'est prêt à utiliser le débat entourant la « mixité » pour retarder la mise en œuvre de l'AECG.

À titre de rappel, à la fin du mois d'avril 2014, l'ancien commissaire au Commerce de l'UE, Karel De Gucht, avait demandé au tribunal de l'UE de statuer sur le concept de mixité et de déterminer s'il s'appliquerait à l'AECG. Le verdict est attendu cette année, selon une source de l'UE. Cependant, la source a ajouté que le Conseil européen pourrait décider de ne pas demander l'approbation du Parlement national de chaque État membre et d'envoyer l'entente directement au Parlement de l'UE aux fins de ratification.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



EGG FARMERS
OF CANADA
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA
Dédiés à la qualité



TURKEY FARMERS
OF CANADA
LES ÉLEVEURS DE DINDON
DU CANADA

Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubatio
du Canada